



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : sante publique

Question écrite n° 4316

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la recrudescence des cas de paludisme a la Reunion. En effet, 123 cas ont ete recenses pour les neuf premiers mois de l'annee 1988, dont la plupart contamines au cours d'un sejour dans les pays de la zone de l'ocean Indien, ou sevrissent encore des epidemies de paludisme. Toutefois, il semblerait, selon la direction departementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), qu'il existerait encore a la Reunion des gites de moustiques, vecteurs du paludisme. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour renforcer la lutte contre cette maladie, de meme s'il entend favoriser la mise en oeuvre d'un programme de cooperation entre le departement et les iles de l'ocean Indien dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services de la direction departementale des affaires sanitaires et sociales assurent la lutte antivectorielle a la Reunion avec efficacite. De 1967 a 1987 aucun cas de paludisme autochtone n'a ete decele. Entre le 1er janvier et le 1er novembre 1988 sur 140 cas depistes a la Reunion, 139 etaient importes. Toutes les mesures renforçant la lutte antivectorielle seront etudiees et mises en oeuvre afin d'eviter une recrudescence du paludisme autochtone.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4316

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2982